

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)**

SEANCE DU 04 JUIIN 2025

N° de délibération : 16/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 26 VOTANTS : 28
DATE DE LA CONVOCATION	28/05/2025
VOTE	POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Claude BALAND, Michel BARRIERE, Isabelle BONNICEL, Jean-Luc CLEAU, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIFEAT, Eliane DESABRE, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Gilles JACQUET, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Marie-France LURIER, Maurice MALETRAS, Guillaume LARGERON, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Régine ROY, Olivier SICOT

Étaient représentés :

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Denis THURIOT
Dominique MAURIN a donné pouvoir Olivier SICOT

Madame Eliane DESABRE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention « Territoires Agricoles Engagés »

Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial), le Pays a inscrit dans son plan d'action l'enjeu de la transmission des exploitations agricoles. En effet, 20% des agriculteurs et agricultrices vont partir à la retraite d'ici 5 ans et 50% d'ici 10 ans. La transmission d'une activité agricole doit idéalement commencer à se réfléchir 10 ans avant le départ à la retraite du ou de la chef-fe d'exploitation. Or, les dispositifs existants, notamment dans les organismes agricoles comme la Chambre d'Agriculture ou Bio Bourgogne Franche-Comté, accompagnent pour l'instant seulement les cédants qui se présentent sur leur point accueil, souvent à 1 ou 2 ans avant leur départ.

Le Pays a répondu et a été retenu à l'appel à projet « Territoires Agricoles Engagés », lancé par Geolink Expansion, Fermes d'Avenir et Eloi. Il doit permettre d'avoir une idée précise des exploitations à transmettre sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais grâce à un recensement, de définir une méthodologie de transmission des exploitations selon leur modèle de production et leur modèle économique, de construire une stratégie de promotion des exploitations agricoles vers les acteurs du territoire mais aussi les potentiels porteurs de projets.

A l'issue de la 1^{ère} année, les exploitations agricoles ont été contactées, et plusieurs ont été accompagnées.

Il est proposé de reconduire l'opération pour 2025-2026. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financements	
Prestation	24 660 €	Conseil Départemental	19 728 €
		Autofinancement	4 932 €
Total	24 660 €	Total	24 660 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 04 juin 2025**